

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

21699

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5696

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DRISI AHMED

Date de naissance : 1939

Adresse : Rue 200 de 33 El Massira El Hassam Al Ha

Tél. 0662555600

Total des frais engagés : 596,60 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 18 FEV 2000

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL QOUASSI Fatima

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

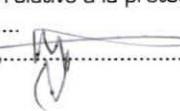
Nature de la maladie : St astrogrymomide

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

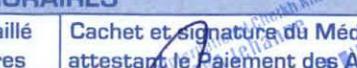
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/01/2020	CG		300.00DH	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Massira Hassania Dr. Laila MAOLZIR Lot. Massira Hassania Rue 6 - Oulfa Casablanca - Tel : 05 22 89 57 77	23/01/2012	 Pharmacie Massira Hassania Dr. Laila MAOLZIR Lot. Massira Hassania Rue 6 - Oulfa Casablanca - Tel : 05 22 89 57 77 <b>596,00</b>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

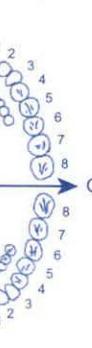
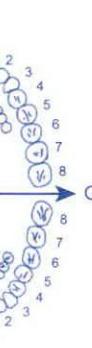
## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**valable 3 mois**

Le 23/01/2020

## **DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE**

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

DR ASS. AASTANA ICHAMIC  
Neurologie

Certifie que Mlle, Mme, Mr : A. Bouazizi Fatima

Présente un Syndrome parkinsonien (maladie de Parkinson)

Nécessitant un traitement d'une durée de :

à vie

Dont ci-joint ordonnance :

Daclizipar 250 mg

(à défaut noter le traitement prescrit)



P.P.V. : 298,00 DH

MADOPAR 200/50-100 comprimés  
Bd. Sidi Med Ben Abdellah  
N° 05, Casablanca Marina

Distribué par Roche S.A.  
O

Distribué par Roche S.A.  
Bd. Sidi Med Ben Abdellah  
N° 05, Casablanca Marina  
MADOPAR 200/50-100 comprimés  
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

Casablanca, le :

28/02/2000

وصفة طبية

## Ordonnance

28/02/2000

Q = 2400 ASS fatimé

298.00x2

1) Neuropar 250mg

112 CP

596.00

112 CP

8h30

13h30

112 CP à 18h30

30 minutes

avant les repas

112 de 03 mis

Pharmacie Massira Hassania  
Dr. Dr. HASSAN  
Vet. Massira Hassania Rue 6 - Oulfa  
Casablanca - Tel : 05 22 89 57 77

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa  
Pr. SSS. AASFARA Jéhanne  
Neurologue

Ron co News ds 03 mis

Adresse : Boulevard Mohamed Taieb Naciri, Hay El Hassani, BP 82403 Casa Oum Rabii Casablanca • Maroc

Tél : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038 868 • www.hck.ma

# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## F A C T U R E

N° 10 828 / 2020 du 23/01/2020

Nom patient : **EL QOUASSI FATIMA**

Entrée 23/01/2020

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 23/01/2020

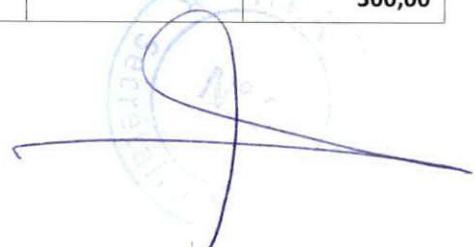
	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<b>PRESTATIONS INTERNES</b>				
- Consultation de neurologie	1,00		300,00 Sous-Total	300,00 300,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>300,00</b>

*Arrêtée la présente facture à la somme de :*

TROIS CENTS DIRHAMS

**Total 300,00**

Encaissements						Total encaissé	Solde
							300,00



A handwritten signature in blue ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID" around the perimeter and "FACTURE" in the center.

Date : 23/01/2020

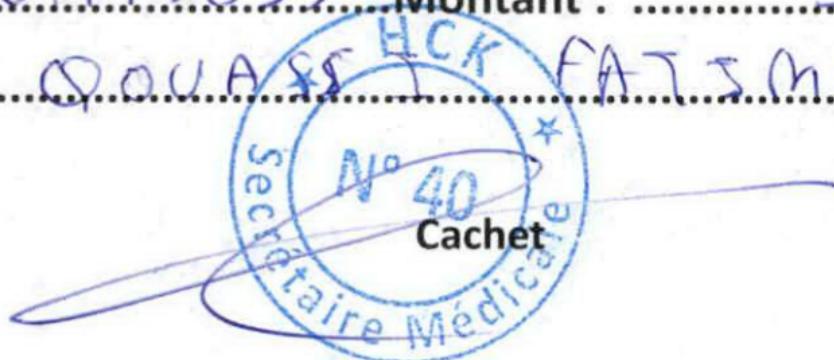
Quittance - Paiement espèces

453930

IPP : .....

N° D'admission : 2000193059 Montant : 300.00

Patient : EL MOUASSIS HCK FATIMA



Cachet